



congé maternite et securite sociale

Par **doudou94**, le **02/12/2008 à 12:02**

bonjour,

En 2004 j'étais enceinte de jumeaux première grossesse(j'ai eu une activité salariale en 2003 et en 2004 chômage) la sécurité sociale ne ma pas renseigner sur le fait que j'avais le droit a un congé maternité.

ce n'ai qu'en ce mois de novembre 2008 (je me retrouve dans la même situation qu'il y a quatre ans) que j'ai la sécurité sociale ma dit que même étant au chômage je pouvez prétendre au indemnités journalière de congés maternité.(ce qu'ils ont omis de me dire il y a 4 ans)

suis je en droit de réclamer les indemnités que la sécurité sociale m'aurez normalement verser si en m'avez correctement informé de mes droits en 2004?

merci pour votre reponse.

Par **azzouz**, le **10/02/2009 à 14:40**

bonjour

j ai eu le meme probleme que vous

une naissance en fevrier 2004 et pas beneficier d indemnite car etant au chomage je ne pensait pas y avoir droit jusqu a ce qu'une college m 'en parle.

j ai donc ecris a la secu et m ont dis que je n avait que 2 ans pour reclamer.

je regarde sur internet pour etre sur mais je n ai encore rien trouver

si quelqu un a une reponse merci de m en faire part